



Ville de FLIXECOURT
Mairie - 35 rue Roger Godard
80420 FLIXECOURT

Tél: 03.22.51.60.36 Email : mairie@flixecourt.fr

PROJET DE CONSTRUCTION DU LOCAL COMMUNAL
CIMETIERE COMMUNAL
Rue de Vignacourt
80420 FLIXECOURT

Marché public de travaux

CONSTRUCTION DE LOCAUX AU CIMETIERE COMMUNAL

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Règlement de la Consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres :

Lundi 09 Novembre 2026 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	Marché public de Travaux <u>Objet</u> : CONSTRUCTION DE LOCAUX AU CIMETIERE COMMUNAL
	<u>Acheteur</u> : Ville de FLIXECOURT 35 Rue Roger Godard 80420 - FLIXECOURT
	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.
	Le marché est divisé en 10 lots.
	Profil acheteur : http://marchespublics596280.fr
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de concourir à la négociation à prestation équivalente
	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.
	Code CPV principal de la consultation : 45000000-7 : Travaux de construction

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
1.1.	Objet de la consultation	4
1.2.	Codes CPV.....	4
1.3.	Délai d'exécution.....	5
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
3.1.	Procédure de passation.....	6
3.2.	Allotissement.....	6
3.3.	Négociation	6
3.4.	Renseignements complémentaires.....	6
3.5.	Visite de site	6
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	6
4.1.	Dossier de candidature	6
4.2.	Sous-traitance	7
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	8
ARTICLE 5.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	9
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	9
5.2.	Variantes	9
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	9
5.4.	Délai de validité.....	9
ARTICLE 6.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	9
ARTICLE 7.	MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....	11
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ	11
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFÉRENDS	12

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des travaux : CONSTRUCTION DE LOCAUX AU CIMETIERE COMMUNAL.

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "VRD - ABORDS - ASSAINISSEMENT AUTONOME":

Réalisation de travaux d'aménagement de plateforme, de création de réseaux avec tranchée et d'un système d'assainissement autonome

Lot 2 "GROS OEUVRE - RAVALEMENT":

Réalisation de travaux de maçonnerie, dalle béton et ravalement de façades

Lot 3 "CHARPENTE BOIS":

Fabrication et pose d'un ensemble de charpente bois massif

Lot 4 "COUVERTURE SECHE":

Fourniture et pose de panneaux sandwich isolant de toiture et accessoires de finition

Lot 5 "MENUISERIE ALUMINIUM LAQUE":

Réalisation de travaux de fourniture et pose de portes aluminium laqué

Lot 6 "PLATRERIE – ISOLATION - CLOISONNEMENT":

Réalisation de travaux de doublages isolants, plafonds et cloisons

Lot 7 "ELECTRICITE – CHAUFFAGE - VENTILATION":

Réalisation de travaux d'installation électrique monophasé, éclairage, ventilation et chauffage électrique

Lot 8 "PLOMBERIE SANITAIRE":

Réalisation de travaux de plomberie sanitaire

Lot 9 "CARRELAGE ET FAIENCE":

Fourniture et pose de revêtements carrelage de sol et faïence murale

Lot 10 "PEINTURE":

Réalisation de travaux de peinture

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45000000-7 - Travaux de construction

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : VRD - ABORDS - ASSAINISSEMENT AUTONOME

45112000-5 - Travaux de fouille et de terrassement

45112500-0 - Travaux de terrassement

45232410-9 - Travaux d'assainissement

Lot n° 2 : GROS OEUVRE RAVALEMENT

45262522-6 - Travaux de maçonnerie

45443000-4 - Travaux de façade

Lot n° 3 : CHARPENTE BOIS

45261100-5 - Travaux de charpente

Lot n° 4 : COUVERTURE SECHE

45261210-9 - Travaux de couverture

45261213-0 - Travaux de couverture métallique

Lot n° 5 : MENUISERIE ALUMINIUM

45421000-4 - Travaux de menuiserie

45421100-5 - Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires

Lot n° 6 : PLATRERIE ISOLATION CLOISONNEMENT

45320000-6 - Travaux d'isolation

45324000-4 - Travaux de pose de plaques de plâtre

45410000-4 - Travaux de plâtrerie
Lot n° 7 : ELECTRICITE CHAUFFAGE VENTILATION
45311200-2 - Travaux d'installations électriques
45315000-8 - Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment
Lot n° 8 : PLOMBERIE SANITAIRE
45232460-4 - Travaux d'installations sanitaires
45330000-9 - Travaux de plomberie
45332400-7 - Travaux d'installation d'appareils sanitaires
Lot n° 9 : CARRELAGE FAIENCE
45431000-7 - Carrelages
Lot n° 10 : PEINTURE
45442100-8 - Travaux de peinture

1.3. Délai d'exécution

Pour l'ensemble des lots

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 8 mois.

La durée du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Période de préparation :

Une période de préparation de 2 mois est prévue.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est égal à la durée du lot.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <http://marchespublics596280.fr>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes financières
- Règlement Consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Le programme ou le calendrier détaillé d'exécution des travaux établi conformément aux dispositions de l'article 28.2 du CCAG travaux et comportant les dates de début et de fin des travaux
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché
- Les éléments de décomposition de l'offre financière du titulaire
- Plans

Si ce marché vous intéresse, vous pouvez recevoir le dossier de consultation de la manière suivante : Accès gratuit à la consultation.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de concourir à la négociation à prestation équivalente

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <http://marchespublics596280.fr>

3.5. Visite de site

La visite de site est optionnelle.

Si une visite est effectuée, le soumissionnaire devra joindre l'attestation en annexe correctement complétée à son offre.

Le site est librement accessible s'agissant du cimetière communal. Chaque entreprise est libre de se rendre sur place pour y apprécier les accès et la configuration. Aucune entreprise ne pourra prétendre à un quelconque oubli du fait de la méconnaissance des lieux.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. La déclaration concernera les années 2023 - 2024 - 2025	Tous les lots
2	Extrait K-bis avec code NAF	Tous les lots
3	Attestation d'assurance décennale et responsabilité civile couvrant les travaux à exécuter	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.	Tous les lots
3	Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Il sera indiqué les coordonnées des maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre	Tous les lots
4	La liste du personnel affecté au chantier concerné avec les qualifications	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	Le mémoire technique
4	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Prix	50
	<i>La note du critère de prix sera attribué sur une base de 45 avec les 5 points supplémentaires attribués sur présentation d'une variante technique ou de prix permettant une amélioration financière dans le respect des normes, DTU et prestations demandées. Les notes seront attribuées sur la base d'une règle de trois ayant pour référence la note de 45 attribuée au prix le plus bas.</i>	

2	Qualité	45
2.1	Moyens humains affectés au projet	10
	<i>La note sera attribuée sur une base de 8/10 pour le personnel mis à disposition du chantier suivant l'estimation des moyens nécessaires du maître d'oeuvre. Les deux points supplémentaires étant attribués pour le renfort de personnel ou l'emploi d'apprentis en formation</i>	
2.2	Moyens matériels affectés au chantier	10
	<i>L'entreprise sera jugé sur une base de 8 points suivant la description du matériel mis à disposition du chantier: Véhicules dépollués, matériel de chantier, matériel de manutention. Les 2 points supplémentaires seront attribués pour le matériel mis en oeuvre permettant une économie de temps et le confort de travail du personnel</i>	
2.3	Mémoire technique	10
	<i>La note de 8 sera attribué sur présentation, description du matériel et matériaux prévus pour la réalisation des travaux. Jugés sur la base des fiches techniques fournies, du respect des normes, des labels et des avis techniques. Le 2 points supplémentaires étant attribués sur présentation à coût équivalent de variante à la prescription apportant un avantage de qualité de matériel ou de diminution du coût de la prestation</i>	
2.4	Qualifications	10
	<i>La note de 8 sera attribuée aux entreprises présentant des certificats de qualification type Qualibat, RGE ou autre organisme en référence aux prestations demandées. Les deux points supplémentaires étant attribués sur présentation de certifications supplémentaires environnementales, chartes de sécurité etc. La note de 5 sera attribuée aux entreprises justifiant d'un minimum de 10 ans d'expérience, d'une enregistrement code NAF correspondant, d'une attestation d'assurance couvrant les travaux à réaliser et d'un minimum de 5 références.</i>	
2.5	Références	5
	<i>Le critère sera attribué sur présentation de minimum 5 références sur les 5 dernières années pour des prestations similaires en taille, coût et technique. Il sera indiqué le descriptif des travaux, le coût et les coordonnées du maître d'ouvrage ou maître d'oeuvre</i>	
3	Environnemental du chantier	5
3.1	Environnementale	5
	<i>La note de 4 sera attribuée à l'entreprise présentant un parc de véhicule pour le transport du personnel, du matériel et des matériaux répondant aux normes de pollution, et indiquant l'utilisation de matériel de chantier électrique ou autre à faible impact carbone lors de son utilisation. L'entreprise devra également indiqué la provenance de ses matériaux avec une critère local. Le point supplémentaire sera attribué pour une gestion environnemental global du chantier en justifiant de déplacements limités pour l'intervention avec une gestion des livraisons, regroupement de commandes</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

LUNDI 09 NOVEMBRE 2026 à 12 H 00

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <http://marchespublics596280.fr>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif d'Amiens

Tél. : 03 22 33 61 70

Fax : 03 22 33 61 71

Email : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

Tribunal administratif d'Amiens

Tél. : 03 22 33 61 70

Fax : 03 22 33 61 71

Email : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.